

Réunion du 17 octobre 2019 au 18 octobre 2019

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 1 : faire émerger les PME du futur	A1
Economie résidentielle	514

Le Conseil Régional,

- VU** le règlement n° 1407/2013 de la commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - JOUE 24/12/2013 L 352/1,
- VU** le Régime cadre exempté de notification N° SA.40391 relatif aux aides à la RDI pour la période 2014-2020
- VU** le régime cadre exempté de notification N° SA.40207 relatif aux aides à la formation pour la période 2014-2020
- VU** le régime cadre exempté de notification N°SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants, et L4221-1 et suivants,
- VU** le code de commerce et notamment l'article L710-1,
- VU** le code de l'artisanat et notamment les articles 5-1 et 23,
- VU** la délibération du Conseil régional du 23 juin 2016 approuvant le Pacte régional pour la ruralité
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 15 octobre 2019,

- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche
- ENTENDU** Sophie BRINGUY, Christelle MORANCAIS, Christophe CLERGEAU, Brigitte NEDELEC, Pascale DEBORD, Grégoire JAUNEAULT, Brigitte NEVEUX, Stéphanie HOUËL, Laurent CAILLAUD, Paul JEANNETEAU.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription à la décision modificative 2019-3 d'une dotation complémentaire de 800 000 € d'autorisations d'engagement au titre du programme n°514 "Economie résidentielle",

1- Mesures Commerce du futur

ATTRIBUE

une subvention de 85 504 € sur une dépense subventionnable de 118 504 € TTC et une subvention de 220 175 € sur une dépense subventionnable de 327 250 € HT, à la CCIR pour la mise en place de son programme d'actions en faveur du commerce du futur,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 305 679 €,

APPROUVE

les termes de la convention correspondante, présentée en 1.1 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 96 500 € à la CMAR pour un montant subventionnable de 139 900 € TTC pour la mise en place de son programme d'actions en faveur du commerce du futur,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 96 500 €,

APPROUVE

les termes de la convention correspondante, présentée en 1.2 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 330 000 € pour le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt commerce du futur,

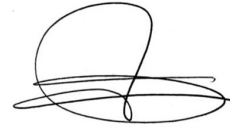
APPROUVE

les termes de l'appel à manifestation d'intérêt pré-cité, présenté en 1.3 annexe 1,

AFFECTÉ

une autorisation d'engagement d'un montant de 65 000 € pour la mise en place d'une communication dédiée aux commerçants.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen

Absent lors du vote : Alain AVELLO (non inscrit).

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 21/10/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs